



COMITE DE PILOTAGE DU SITE NATURA 2000 « SOMMETS ET VERSANTS ORIENTAUX DE LA MARGERIDE »

Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2016 – salle du conseil de la mairie de Saugues

Le Puy-en-Velay, le

PERSONNES PRESENTES

Etaients présents :

- M. Michel BRUN, conseiller départemental du canton de Saugues et mairie de Saugues
- M. Claude GINHAC, mairie de Grèzes
- M. Jean-Claude MOREL, communauté de communes du Pays de Saugues
- M. Michel RIVET, syndicat des propriétaires forestiers et syndicat de la propriété privée rurale de Haute-Loire
- M. Didier HUGONI, FDSEA 43
- M, René MARTIN, ONEMA 43
- M, Jean-Luc CARRIO, DDT 43
- Mme Flora PLANCHON, DDT 43
- Mme Cathy ESPERET, Département de la Haute-Loire
- M, Corentin LEURENT, SMAT du Haut-Allier
- Mme Barbara SERRURIER, SMAT du Haut-Allier

STRUCTURES EXCUSEES

- CEN Auvergne
- CPIE du Velay
- Fédération de pêche
- CDRP
- Chambre d'agriculture 43
- CNPF
- MDDT

Mme SERRURIER, animatrice du site Natura 2000 « Sommets et versants orientaux de la Margeride », ouvre la réunion à 10h20 en remerciant les participants pour leur présence, L'ordre du jour de la réunion devait débiter par les procédures d'élections de la structure porteuse et du président du comité de pilotage. Toutefois en raison du nécessaire quorum à respecter pour tenir ces procédures, il est décidé de procéder à la présentation de la première partie de l'exposé après avoir fait un tour de table des personnes présentes.

L'ordre du jour de la réunion est présenté :

- ✓ Rappels sur Natura 2000 et sur le site
- ✓ Bilan de l'animation 2014-2016
- ✓ Propositions d'actions pour 2017-2018
- ✓ Questions diverses

Mme SERRURIER débute son exposé par quelques rappels sur Natura 2000 et sur le site « Sommets et versants orientaux de la Margeride »

1) Le réseau Natura 2000

La désignation des sites Natura 2000 s'appuie sur 2 directives européennes :

- ✓ la directive « oiseaux » de 1979 qui détermine la mise en place de sites désignés comme zones de protection spéciales.
- ✓ la directive « habitats-faune-flore » de 1992 qui détermine la mise en place de sites désignés comme zones spéciales de conservation.

Les sites Natura 2000 sont des zones sur lesquelles des actions de préservation du patrimoine naturel sont mises en place tout en maintenant les activités humaines. La démarche est donc différente de celle des années 70 qui consistait à « mettre sous cloche » les zones remarquables (réserves naturelles, parcs nationaux).

Actuellement, le réseau européen compte plus de 27 000 sites sur 104 millions d'hectares, ce qui représente 18 % du territoire. En France, le réseau couvre 12 % du territoire national avec 1 967 sites. L'Auvergne compte 94 sites qui couvrent 15 % du territoire. Cette proportion est au-delà de la moyenne nationale confirmant la richesse du patrimoine naturel régional.

L'animation d'un site Natura 200 s'appuie sur le document d'objectifs qui comprend :

- les diagnostics (écologique, socio-économique) du site,
- les enjeux qui en découlent,
- les objectifs définis,
- les actions à mener,
- la charte du site.

Il est validé par le comité de pilotage composé d'élus, des représentants de l'Etat, de techniciens et des acteurs locaux.

Différents outils sont mis en place en fonction des effets attendus sur l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

La charte Natura 2000 comporte différents engagements de la part du propriétaire correspondant à des bonnes pratiques environnementales et vise à maintenir les habitats et les espèces. En contrepartie, les propriétaires sont exonérés de la taxe sur le foncier non bâti.

Les contrats Natura 2000 visent à améliorer l'état de conservation des habitats et des espèces : les engagements sont plus importants et une compensation financière peut être sollicitée après étude de l'éligibilité de la mesure (préalablement au montage du dossier, une concertation avec les services de l'Etat est conseillée). L'une des missions des animateurs des sites Natura 2000 est d'accompagner les porteurs de projet dans cette démarche.

Enfin, certains projets (aménagement, construction de bâtiment, manifestation sportives...) peuvent être soumis à évaluation d'incidences. Le porteur de projet doit évaluer les impacts de son projet sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire. Si des impacts sont identifiés, des mesures de limitation doivent être proposées. L'une des missions des animateurs des sites Natura 2000 est d'accompagner les porteurs de projet dans cette démarche.

Par ailleurs, des actions d'information et de communication sont réalisées à destination des élus, des acteurs locaux et du grand public.

Enfin, afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces et les habitats des sites, des suivis scientifiques et techniques sont réalisés.

2) Le site Natura 2000 « Sommets et versants orientaux de la Margeride »

Ce site de 1259 hectares s'étend sur 3 communes (Saugues, Grèzes et Chanaleilles). Il est constitué de 4 entités disjointes : La Cham Minières, le Monchauvet, la Loubeyre-Montricou et le Sauvage.

Les principaux types d'habitats naturels d'intérêt communautaire ayant participé à sa désignation sont :

- ✓ les zones humides (tourbières hautes actives en particulier) ;
- ✓ les landes (landes sèches à Callune et Myrtille) ;
- ✓ les prairies et pelouses (prairies de fauche de montagne, pelouses à Nard) ;
- ✓ les hêtraies à houx.

La seule espèce d'intérêt communautaire présente est *Hamatocaulis vernicosus* (Hypne vernissé) qui est une mousse des zones humides et qui sera évoquée plus en détail dans la partie « bilan d'animation ».

3) Bilan des actions d'animation 2014 - 2016

Aucune question n'émanant de l'assemblée, Mme SERRURIER poursuit son exposé par la présentation du bilan des 3 dernières années d'animation en suivant la liste des actions présentées auparavant.

Bilan de la contractualisation

Le premier point concerne la contractualisation. Sur le site, les seuls contrats engagés sont des contrats de type agricoles (ou mesures agro-environnementales et climatiques). Ils ont été engagés en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) « Margeride auvergnate ». La candidature présentée en septembre 2015 fut validée par la commission régionale agro-environnementale et climatique en décembre 2015. Le territoire de ce PAEC comprend :

- ✓ les sites Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » et « Sommets et versants orientaux de la Margeride »,
- ✓ les sites Natura 2000 linéaires (le long des cours d'eau) dont le périmètre fonctionnel est en cours de concertation,
- ✓ les parcelles des estives situées à plus de 900 m d'altitude.

Débutée en mars 2016, l'animation de ce PAEC fut assurée par M.LEURENT du SMAT du Haut-Allier qui prend la suite de l'exposé et présente le bilan de la contractualisation 2016.

La contractualisation était ouverte en 2016 aux agriculteurs dont les estives étaient situées au-dessus de 900 m d'altitude et aux éleveurs ayant des parcelles dans les sites Natura 2000 « Sommets du nord de la Margeride et « Sommets et versants orientaux de la Margeride ».

3 estives ont contractualisé dont 2 situées sur la commune de Chanaleilles : celle du Domaine du Sauvage et l'estive des Chazeaux. 5 des mesures proposées dans le PAEC ont été souscrites :

Code de la mesure	Objectif de la mesure	Principes des engagements
SHP2	Maintien de la biodiversité à l'échelle de l'ensemble de l'estive	Présence de 4 plantes indicatrices Respect d'un chargement moyen
HE01	Maintien de la diversité floristique	Présence de 4 plantes indicatrices
HE05	Gestion des landes et pelouses de sous-bois	Respect d'un programme de travaux
LA01	Maintien des landes et pelouses	Absence de fertilisation Respect d'une plage de chargement moyen annuel
ZH01	Maintien des zones humides	Absence de fertilisation Respect d'une plage de chargement moyen annuel

Compte-tenu des délais administratifs du Département de la Haute-Loire, l'estive du Domaine du Sauvage ne pouvait attendre la réunion d'information collective programmée le 11 avril 2016. Une réunion de travail a été organisée avec la responsable du site au Département, Mme MOREL, la chargée de mission « environnement » de la Chambre d'agriculture 43, Mme GARDES et les animateurs du SMAT, Mme SERRURIER et M. LEURENT. Cette réunion a permis de définir les mesures les plus adaptées aux parcelles afin qu'elles soient en adéquation avec le plan de gestion mis en place sur le Domaine du Sauvage. Aussi ce sont les mesures en lien avec les milieux qui ont été validées et sur lesquelles le Département s'est engagé :

- ✓ HE01 sur les prairies de fauche
- ✓ LA02 sur les landes
- ✓ ZH01 sur les zones humides

Près de 112 ha ont été engagés pour lesquels l'aide compensatoire sera d'environ 8 890 €/an soit près de 45 000 € sur les 5 ans de contractualisation.

Lors de la réunion collective d'information le 11 avril 2016, l'estive des Chazeaux était représentée par Mr LAHONDES. Après avoir étudié les mesures proposées dans le PAEC, il a défini avec M. LEURENT celle qui correspondait le mieux à l'estive à savoir la mesure système SHP2 en différenciant 2 zones :

- ✓ Une zone déclarée en prairie permanente où l'engagement est le maintien de la diversité floristique ;
- ✓ Une zone déclarée en bois pâturés où l'engagement porte sur la réalisation d'un pâturage suffisant (pas d'indices de surpâturage ni d'absence de pâturage).

58 ha sont engagés et l'aide compensatoire est de 2750 euros /an soit 13 750 euros sur les 5 ans de contractualisation.

Sur l'ensemble du PAEC, 305 ha sont engagés en MAEC pour des montants d'aide de 23 143 € par an dont plus de la moitié sur le secteur de Chanaleilles. Mme SERRURIER précise que le prévisionnel de contractualisation sur cette première année du PAEC était plus élevé. L'écart provient d'un déficit d'engagement d'une estive située sur le site Natura 2000 « Sommet du nord Margeride ». Elle a en effet décidé de partir dans une conversion à l'agriculture biologique, ce qui restreint le choix des mesures engageables (un certain nombre n'étant pas cumulables avec le maintien ou la conversion à l'agriculture biologique). Toutefois, la démarche est cohérente avec un respect du patrimoine naturel notamment.

Mme SERRURIER poursuit la présentation de l'animation en évoquant les évaluations d'incidence pour lesquelles la structure animatrice est peu sollicitée sur ce site. L'organisation d'une journée de valorisation du Domaine du Sauvage en 2015 avait donné lieu à une évaluation d'incidences qui avait conclu à l'absence d'impact. Par ailleurs, un projet d'aménagement pour la valorisation du village archéologique du Montchauvet avait été évoqué en 2015 également mais ce projet ne semble pas avoir avancé et aucun dossier n'a été présenté. M. BRUN et M. GINHAC n'ont pas plus d'information sur le projet.

Suivi scientifique d'*Hamatocaulis vernicosus*

Seul un suivi scientifique a été réalisé depuis 2014 : il s'agit du suivi de l'état de conservation du bryophyte (mousse) *Hamatocaulis vernicosus* effectué par le Conservatoire national botanique du Massif central en 2014. Petits rappels sur l'espèce : c'est une mousse assez rare et qui se raréfie à l'échelle du territoire français en particulier en plaine. L'espèce est présente à l'étage montagnard en particulier dans le Massif central où on la trouve autour du Puy de Dôme, du Sancy, du Plomb du Cantal, du Mézenc et en Margeride. *Hamatocaulis vernicosus* est une espèce des zones humides (tourbières, bas-marais) qui a besoin de lumière et d'une eau de bonne qualité. La reproduction de cette espèce est difficile sous nos latitudes semble-t-il. En effet, les sporophytes (éléments issus de la fécondation) sont rarement observés.

En 2009, 5 stations de taille variable (de 80 dm² à 20 m²) avaient été répertoriées et leur état de conservation évalué de moyen à excellent. En 2012, le suivi a montré la perte d'une station et une dégradation de l'état de conservation dont les origines sont à chercher dans l'évolution des zones humides vers un atterrissement (comblement) et dans le surpâturage de certaines zones. Le suivi de 2014 a permis de :

- ✓ confirmer la disparition de la station non contactée en 2012,
- ✓ constater une stabilisation des autres stations tant en surface qu'en état de conservation,
- ✓ d'indiquer que le suivi est important,
- ✓ de préconiser la prise en compte de cette espèce dans la gestion des zones humides (éviter d'accélérer le processus naturel d'atterrissement par le captage de la zone humide ou la plantation d'arbres à proximité immédiate) et dans la gestion du pâturage qu'il est nécessaire de conserver afin de limiter le développement de la strate herbacée qui serait défavorable à *Hamatocaulis vernicosus* mais devrait être pratiquée de manière extensive.

Actions de communication, sensibilisation et information

En termes de communication, sensibilisation et information, Mme SERRURIER présente les actions menées en direction de différents publics.

Animation ouvertes au grand public

En 2014, à Saugues, Mr Gilbert COCHET, agrégé de sciences naturelles et correspondant du Museum national d'histoire naturelle, a présenté l'histoire géologique et climatique de la Margeride et les richesses naturelles qui en résultent devant une quinzaine de personnes.

Chaque année, une sortie de type randonnée associant découverte du patrimoine naturel et du patrimoine bâti est organisée en partenariat avec l'association Histoire et marche. En 2014 et 2015, les sorties avaient eu lieu au Montchauvet. En 2016, la randonnée menait au Truc de la Garde et a accueilli 20 personnes. Ces sorties sont fréquentées pour moitié par des habitants du secteur et pour l'autre moitié par des visiteurs du territoire.

A destination des professionnels du tourisme (hébergeurs, responsables d'activités...)

Une journée a eu lieu le 29 septembre sous un ciel clément. Malgré le grand nombre de professionnels invités (territoire du SMAT et de l'office de tourisme du Pays de St Flour Margeride), seuls 9 ont fait le déplacement, toutes étant des personnes déjà sensibilisées aux problématiques environnementales. La faible participation amène à s'interroger sur la pertinence et le mode d'organisation de ces animations. (Réflexion sur un éventuel jumelage avec de l'évènementiel).

A destination des scolaires

Deux animations auprès des scolaires sont à réaliser en 2016 : l'une prévue auprès des élèves de seconde du lycée forestier de Saugues dans le cadre du partenariat entre l'ONF, le Département de la Haute-Loire et le lycée. Elle a été reportée à une date non encore déterminée.

Les propositions d'animation auprès des établissements scolaires sont à ce jour restées sans retour. Mr MOREL indique qu'une telle intervention pourrait s'inscrire dans le cadre des TAP (temps d'activités périscolaires) et invite Mme SERRURIER à prendre contact avec Alice qui assure les animations de sensibilisation à l'environnement. Mme ESPERET approuve la démarche. Mme SERRURIER prendra donc contact avec Alice DOMAISON qui était présente à la journée destinée aux professionnels du tourisme.

A destination des forestiers

Enfin, une action de sensibilisation sera réalisée le 23 novembre 2016 à destination des forestiers (propriétaires, exploitants, gestionnaires) sur le thème « conserver des vieux bois : pourquoi pas ? » avec l'appui de l'ONF et du CNPF. La première partie de l'après-midi se fera en salle pour présenter les intérêts à conserver des bois sénescents et les modalités ; la seconde partie aura lieu sur le terrain si la météo le permet afin de mettre en pratique les éléments vus en salle (détermination d'un arbre sénescents).

Autres actions de communication

Par ailleurs Mme SERRURIER rappelle qu'un certain nombre d'informations sur le site sont disponibles sur le site internet du Département à l'adresse :

<http://www.hauteloire.fr/Les-sommets-et-versants-orientaux.html>

Elle indique qu'un bulletin d'information est en cours de rédaction et que sa diffusion est prévue pour la fin d'année 2016.

Autres actions hors dispositif Natura 2000

Diagnostic terrain du réseau hydrographique des bassins versants à moule perlière

Sur le site ou à proximité du site Natura 2000, d'autres actions sont menées et sont présentées. Ainsi en 2014, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a partagé les résultats d'une étude menée en 2013. Cette étude intitulée « Diagnostic terrain du réseau hydrographique des bassins versants à moule perlière de l'Ance du nord et de la Virlogeux et synthèse hiérarchisée des actions à mener » intéresse indirectement le site « Sommets et versants orientaux de la Margeride » car la Virlogeux prend sa source au niveau du Domaine du Sauvage. Les résultats principaux qui nous intéressent sont que la Virlogeux présente plutôt un bon état écologique du point de vue des paramètres étudiés mais que de nombreux tronçons sont peu favorables à la Moule perlière, faute de ripisylve en particulier.

Plans Nationaux d'Actions

La Moule perlière comme d'autres espèces a fait l'objet d'un plan national d'action dont l'objectif est de permettre d'acquérir des connaissances sur certaines espèces identifiées comme menacées et de sensibiliser à ces espèces (diffusion de documents d'information, animations...). Un exemple de document de sensibilisation est joint à ce compte-rendu.

Les plans nationaux sont déclinés au niveau régional ce qui fut le cas en particulier pour les espèces en lien avec le site Natura 2000 comme la Moule perlière, la Loutre, les Odonates (libellules et demoiselles) et les papillons du genre *Maculinea* (Azurés). Pour certaines espèces, des suivis ont été réalisés en Margeride montrant la richesse du patrimoine naturel de ce secteur. Concernant la loutre sur laquelle Mr GINHAC et Mr BRUN indiquent que cette espèce fait l'objet de controverses sur le secteur, Mme SERRURIER indique qu'une étude de son régime alimentaire a été réalisée en particulier sur la Seuge et la Desges. Cette étude a permis de confirmer le caractère opportuniste de l'espèce sur le plan alimentaire : si la majorité de son régime alimentaire repose sur le poisson, elle ingère aussi de nombreux invertébrés parmi lesquels des écrevisses américaines. L'étude sur la Seuge où un suivi des populations piscicoles est réalisé par la Fédération de pêche permet de constater que la présence de la Loutre n'a pas impacté les populations de poissons. Mr MARTIN rappelle que la présence de la loutre est plutôt indicatrice d'un bon fonctionnement écologique du cours d'eau : l'espèce ne s'installe que s'il existe un habitat et une ressource alimentaire adaptés à ses besoins. Il fait le parallèle avec l'utilisation d'une pâture par un éleveur : ce dernier connaît la

capacité fourragère de sa parcelle. S'il y met plus d'animaux, il sait que ses animaux ne profiteront pas, il limitera donc le nombre d'animaux à pâturer. La loutre selon la même logique s'installe lorsqu'il y a de la ressource. C'est aussi la raison pour laquelle elle se nourrira aussi préférentiellement dans des zones où les proies sont plus facilement accessibles (bassin de pisciculture par exemple). Quant aux populations de poissons, leur viabilité dépend essentiellement de la capacité d'accueil du cours d'eau (habitats et qualité de l'eau favorables). Mr MARTIN ajoute que la Loutre ingérera préférentiellement les individus faibles ou anormaux, effectuant de ce fait une sélection des poissons en meilleure santé.

Mr BRUN souhaite pouvoir disposer de ces informations et indique combien il est important que les résultats des études soient largement diffusés. Mme SERRURIER indique que le compte-rendu de l'étude est disponible auprès de la DREAL. Mme ESPERET indique qu'une animation portant sur 3 espèces patrimoniales de cours d'eau à destination du grand public est envisagée en 2017 à l'échelle de plusieurs sites Natura 2000 margeridiens,

Mr GINHAC et Mr BRUN font savoir toutefois qu'il est constaté par exemple que les populations de vairons ou de goujons sont au plus bas et que la Loutre et les Hérons ne sont peut-être pas étrangers à ce phénomène. Mr MARTIN leur précise que pour ces espèces, on observe des cycles de population. Ainsi, pendant quelques années, les populations vont croître de manière importante puis vont décroître rapidement souvent suite à la propagation d'un agent pathogène au sein de la population. Puis les individus ayant résisté vont être les individus souches d'un nouveau cycle de développement. La présence de prédateurs n'est en tout cas pas le facteur principal de cette évolution cyclique.

Mr MARTIN indique que des capteurs ont été mis dans des poissons entre le Moulin Coulot et le moulin des Chardons sur la Seuge afin de suivre leurs déplacements. Ce suivi est réalisé par le Pôle écohydraulique de Toulouse sur 3 ans. Les données (sens de déplacement, poids de l'individu...) sont enregistrées puis collectées une fois par mois.

M.MOREL demande quels ont été les résultats concernant les Odonates sur le site. Mme SERRURIER indique que de nombreuses espèces sont présentes en particulier la Cordulie artique mais aucune espèce d'intérêt communautaire. Il est important de noter que même des zones humides artificielles peuvent devenir des sites de reproduction d'odonates.

Concernant le PNA *Maculinea*, les résultats montrent encore une grande richesse de la Margeride. Mme SERRURIER rappelle combien certaines espèces, compte-tenu de la spécificité de leur cycle biologique, sont fragiles en prenant l'exemple de l'Azuré des Mouillères. Cette espèce pond ses œufs sur la Gentiane pneumonanthe et dont les larves se développent grâce à une espèce de fourmi bien particulière. Si un élément de ce cycle disparaît, la viabilité des populations d'Azuré des mouillères est compromise.

Politique Espaces Naturels Sensibles du Département

Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), dont fait partie le Domaine du Sauvage, menée par le Département de la Haute-Loire, plusieurs inventaires ont été réalisés en 2014 et 2015 :

- ✓ Inventaire des papillons sur le Domaine du Sauvage ;
- ✓ Inventaire du Nacré de la Canneberge (papillon) sur les communes de Chanaleilles et de Grèzes ;

Une sortie ouverte à tous sur la découverte des papillons a eu lieu en juillet en lien avec ces inventaires. Elle a accueilli une vingtaine de participants. Mr BRUN souhaite qu'une mutualisation puisse se faire sur ce type de sortie avec la commune de Saugues. Il évoque le fait qu'en 2017 le festival celte sera présent au Domaine du Sauvage. Mme ESPERET répond qu'un tel partenariat est bien sûr tout à fait possible.

- ✓ Inventaires des amphibiens sur le Domaine du Sauvage.

Mme ESPERET précise que 5 espèces d'amphibiens (Triton palmé, Crapaud calamite, Crapaud comun, Alyte accoucheur, Grenouille rousse) ont été recensées. Mr GINHAC note l'absence de salamandre et indique qu'elles sont observées en plein centre du village de Grèzes et qu'elles sont bien présentes sur

d'autres zones autour du village. Mr LEURENT l'informe qu'une enquête participative du CPIE du Velay collecte ce type d'informations.

Mme SERRURIER indique que ces connaissances acquises même hors du site Natura 2000 sont des informations importantes. Mme PLANCHON précise que ce sont des outils d'aide à la gestion du site. Mr BRUN revient sur l'importance de la diffusion de ces informations.

A l'issue de cette présentation du bilan de l'animation, Mme ESPERET indique que dans la partie contractualisation, le Département, seul signataire de la charte Natura 2000 sur le site, a renouvelé son engagement en 2016 pour 5 ans.

4) Elections de la structure porteuse et du Président du COPIL

Avant de passer à la seconde partie de l'exposé relatif aux propositions d'actions pour 2017 et 2018, Mme PLANCHON propose que soient réalisées les procédures de désignation de la structure porteuse et du président du comité de pilotage. Cette partie fera l'objet d'un compte-rendu spécifique.

A partir de l'année 2017 le site Natura 2000 « Sommets et versants orientaux de la Margeride » sera porté par le SMAT du Haut-Allier. Et une nouvelle procédure de désignation du président sera réalisée lors d'un comité de pilotage qui se tiendra dans le 1^{er} semestre 2017.

5) Propositions de programmes d'actions 2017 et 2018

Mme SERRURIER reprend sa présentation en précisant que les propositions qui suivent sont des propositions et qu'il apparaît important que les membres du comité de pilotage s'expriment sur les actions à mener et à prioriser. Elles doivent correspondre aux actions définies dans le document d'objectifs et aussi aux attentes des élus et d'acteurs locaux.

Ainsi, concernant le volet « suivi scientifique », aucune action n'a été menée depuis 2014. Il est donc proposé d'effectuer le suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire en 2017-2018. Ce suivi consiste à réaliser des relevés phytosociologiques sur des placettes repérées précédemment et présentant des habitats d'intérêt communautaires. Son objectif est d'évaluer l'état de conservation de ces habitats et de le corréler aux mesures de gestion mises en œuvre. Le dernier suivi réalisé date de 2012 et les experts recommandaient un pas de temps de 5 ans pour effectuer un suivi pertinent. Toutefois, compte-tenu des moyens financiers mis à disposition pour l'animation du site, il n'est pas possible de faire cette étude sur l'ensemble du site sur une année. Il est donc proposé de réaliser le suivi sur les placettes du Domaine du sauvage (13) en priorité puis sur les placettes sur les autres secteurs en 2018. Mme ESPERET indique qu'avec les engagements en MAEC cela permettra d'avoir un état à l'année 1 puis un suivi après 5 ans de MAEC. Les membres adhèrent à cette proposition.

Par ailleurs, une sortie à destination du grand public est prévue sur le modèle de ce qui s'est fait les années précédentes. Il est proposé de se rendre sur le Domaine du Sauvage en 2017, cette action sera à articuler avec les animations prévues du site par le Département. Et comme évoqué précédemment, une conférence portant sur 3 espèces emblématiques des cours d'eau de Margeride (Moule perlière, Ecrevisse à pattes blanches et Loutre) sera organisée au printemps 2017,

En termes de contractualisation, en 2017, il y aura :

- d'une part, à assurer l'accompagnement du PAEC Margeride auvergnate ;
- d'autre part, à prospecter auprès des propriétaires forestiers pour la mise en place de contrats Natura 2000, ces derniers ayant été sensibilisés en novembre 2016 lors de la réunion d'information sur le thème des bois sénescents.

Enfin des sollicitations non prévisibles sont possibles en termes d'évaluation d'incidences et d'animations auprès des scolaires.

Pour l'année 2018, outre le complément de suivi de l'état de conservation des habitats, des actions alliant sensibilisation et acquisition de connaissances sur le thème des « zones humides » sont proposées.

Une action de sensibilisation des forestiers sur le recul des lisières forestières sur les tourbières serait organisée et basée sur les expériences menées au Domaine du Sauvage. Il conviendra en amont de valider ces expériences avec l'ONF et le Conservatoire national botanique du Massif central.

Une seconde action basée sur les témoignages des habitants des communes concernées par le site permettrait d'échanger les connaissances entre les acteurs : les habitants décriraient les usages et les pratiques présentes sur les milieux humides. Cette connaissance historique est un atout pour interpréter les données actuelles. Ces témoignages peuvent se réaliser sous forme d'entretien, de recueil de photos et/ou d'écrits. Ils participeraient aussi à une transmission entre les générations. Mr BRUN indique que les enfants de Saugues se rendent régulièrement à l'EPHAD et cette thématique pourrait être abordée.

Mr CARRIO indique qu'il serait intéressant de se rapprocher des associations qui traitent de l'histoire locale et qu'il est important que les objectifs de la démarche soient définis en amont afin d'établir un fil conducteur de l'action. Le rendu de l'action pourrait être une conférence de vulgarisation.

Mme ESPERET indique que toutes ces actions trouvent souvent leur limite dans le fait qu'il est difficile de mobiliser les gens et les faire participer à ces animations. Les membres du comité de pilotage conviennent que cette mobilisation n'est pas évidente. Une piste serait d'articuler les actions Natura 2000 avec des actions plus larges et qui fonctionnent (ex : Festival celte de Saugues).

Les membres du comité de pilotage indiquent qu'il leur semble important de communiquer sur les études réalisées et qu'ils approuvent les propositions de programmation. Mr CARRIO suggère que lors de la réunion du comité de pilotage du 1^{er} semestre 2017, les objectifs de l'action de recueil de témoignages aient été travaillés afin de commencer la mobilisation par la communication dans les bulletins municipaux par exemple.

Mme SERRURIER remercie les membres présents pour leur participation et clôt la réunion.